



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20241220-2024_12_02-DE

En présence de :
Présents : 14
Votants : 15
Absents : -excusés : 1
Procurations : 1

S²LO

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024_12_02

Objet : Mise en place d'un point de vente boucherie-charcuterie ainsi que d'un point de colisage

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 18 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHÉL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme MASIN Claudie, M. ROCHER Dominique, M. BIBENS Sylvain, Mme PARET Aurélie, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle conseillers municipaux.

Absent :

Absents excusés : M. DELAIRE Claude

Exclus :

Procurations : M. DELAIRE Claude à M. GATINEL Didier

Secrétaire de séance :

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire présente un projet de point de vente boucherie-charcuterie ainsi que d'un point relais de colisage porté par Monsieur Laguillon.

Ce projet se situera sur un terrain appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'autoriser l'installation d'un point de vente boucherie-charcuterie ainsi que d'un point relais colisage sur un terrain communal.
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

A Lussac, le 18/12/2024

Le Maire,

Didier GATINEL